

Cabinet LIEUTAUD Frédéric
EXPERTISES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER

Monsieur [REDACTED]
RD 343, Hameau de TINTONE
20240 PIETROSO

BASTIA, le jeudi 27 octobre 2022

Nos Références : **6410 SISTI 24.10.22**

Objet : Certificat de superficie, Etat Termite, DPE - MI Vte, Diagnostic Electrique avant vente 2017, ERP

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

Le(s) dossier(s) relatif(s) au(x) diagnostic(s) Certificat de superficie, Etat Termite, DPE - MI Vte, Diagnostic Gaz, Diagnostic Electrique avant vente 2017, ERP effectué(s) dans le bien désigné ci-dessous :

Adresse du bien :

**RD 343, Hameau de TINTONE
20240 PIETROSO**

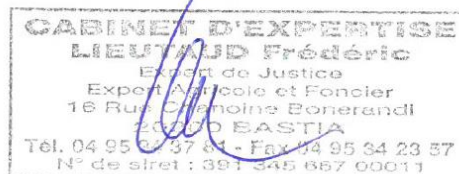
Si les numéros de lot des biens n'ont pas été indiqués faute de présentation du titre de propriété, veuillez les préciser. (Désignation du bâtiment).

Il est rappelé qu'il appartient au propriétaire, à réception du rapport, de vérifier l'exactitude des mentions concernant la matérialité et la composition des lieux ainsi que de s'assurer que la totalité des pièces composant l'immeuble a été examinée et de signaler tout manquement.

Nous restons à votre disposition pour toute information ou action complémentaire.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LIEUTAUD Frédéric



Cabinet LIEUTAUD Frédéric
EXPERTISES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER

BASTIA le jeudi 27 octobre 2022

Référence Rapport : 6410 SISTI 24.10.22
Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien : RD 343
Hameau de TINTONE
20240 PIETROSO

Type de bien : Maison individuelle
Date de la mission : 24/10/2022

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Frédéric LIEUTAUD, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric LIEUTAUD



DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 6410 [REDACTED] 24.10.22

Le 24/10/2022



Bien : **Maison individuelle**
Adresse : **RD 343**
Hameau de TINTONE
20240 PIETROSO

Référence Cadastre : **C - 868**

PROPRIETAIRE

Monsieur [REDACTED]
RD 343 Hameau de TINTONE
20240 PIETROSO

DEMANDEUR

SELARL LECA et MARZOCCHI Huissier
35 Boulevard Paoli
20200 BASTIA

Date de visite : **24/10/2022**
Opérateur de repérage : **TURRIN jean pascal**

Cabinet LIEUTAUD Frédéric

EXPERTISES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

EXPERT IMMOBILIER & FONCIER

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 6410 SISTI 24.10.22

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Maison individuelle Adresse : RD 343 Hameau de TINTONE 20240 PIETROSO Propriétaire : Monsieur ██████████	Réf. Cadastrale : C - 868 Bâti : Oui Mitoyenneté : Non Date du permis de construire : 2001 Date de construction : 2001
--	--

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :
105,24 m²

ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'indices d'infestation de Termites le jour de la visite.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>	Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</small>				
Consommation conventionnelle : 150 kWh_{ep}/m².an	Estimation des émissions : 4 kg_{eq}CO₂/m².an				
<p style="font-size: small;">consommation (énergie primaire) émission</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">150</td> <td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4*</td> </tr> <tr> <td style="font-size: x-small; text-align: center;">kWh/m².an</td> <td style="font-size: x-small; text-align: center;">kgCO₂/m².an</td> </tr> </table> <p style="font-size: x-small; margin-top: 10px;">passoire énergétique</p>	150	4*	kWh/m ² .an	kgCO ₂ /m ² .an	<p style="font-size: small; color: blue;">peu d'émissions de CO₂</p> <p style="font-size: x-small; margin-top: 10px;">émissions de CO₂ très importantes</p>
150	4*				
kWh/m ² .an	kgCO ₂ /m ² .an				

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

ATTESTATION DE DIAGNOSTIC GAZ

Référence : 6410 ■■■■ 24.10.22

Le 24/10/2022

Je soussigné, TURRIN jean pascal , agissant en qualité de diagnostiqueur de la société **LIEUTAUD Frédéric** , atteste par la présente que le bien désigné ci-dessous :

<u>Bien</u> :	Maison individuelle
<u>Adresse</u> :	RD 343 Hameau de TINTONE 20240 PIETROSO

<u>Référence Cadastre</u> :	C - 868
-----------------------------	----------------

ne comporte aucune installation intérieure gaz telle que définie par le décret 2006-1147 et la norme XP P45-500.

Fait à BASTIA , le jeudi 27 octobre 2022

Date de visite : 24/10/2022
Opérateur de repérage : TURRIN jean pascal

LIEUTAUD IMMOBILIER
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER
16 RUE CHANOINE BONERANDI (RDC)
20200 BASTIA
Siret N° 39134566700029

Cabinet LIEUTAUD Frédéric
EXPERTISES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Maison individuelle	Adresse : RD 343 Hameau de TINTONE 20240 PIETROSO
Référence Cadastre : C – 868 (Est)	Propriété de : Monsieur [REDACTED] RD 343 Hameau de TINTONE 20240 PIETROSO
	Mission effectuée le : 24/10/2022
	Date de l'ordre de mission : 27/10/2022
	N° Dossier : 6410 SISTI 24.10.22 C
Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :	
Total : 105,24 m² (Cent cinq mètres carrés vingt-quatre)	

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL			
Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Couloir	RDC	3,88 m ²	0,00 m ²
Chambre n°1	RDC	14,53 m ²	0,00 m ²
Chambre n°2	RDC	15,71 m ²	0,00 m ²
Salle de bains/WC	RDC	9,47 m ²	0,00 m ²
Séjour/Cuisine	1er	31,90 m ²	0,00 m ²
Dégagements	1er	3,05 m ²	0,00 m ²
Chambre n°3	1er	9,96 m ²	0,00 m ²
Salle d'eau	1er	3,74 m ²	0,00 m ²
WC	1er	1,90 m ²	0,00 m ²
Chambre n°4	1er	11,11 m ²	0,00 m ²
Total		105,24 m²	0,00 m²

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Terrasse	1er	16,75 m ²
Total		16,75 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par LIEUTAUD Frédéric qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

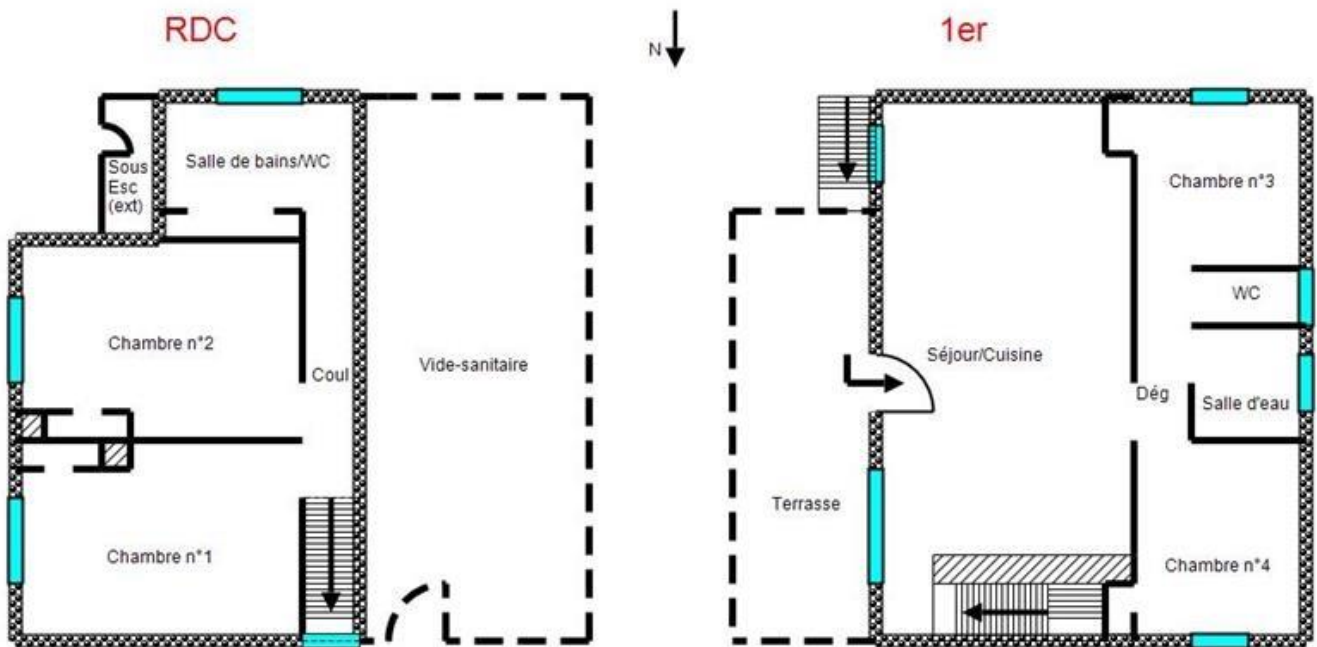

LIEUTAUD IMMOBILIER
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER
16 RUE CHANOINE BONERANDI (RDC)
20200 BASTIA
Siret N° 39134566700029

Le Technicien :
jean pascal TURRIN

à BASTIA, le 24/10/2022

Nom du responsable :
LIEUTAUD Frédéric

Croquis N°1



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2220E2542659K
établi le : 24/10/2022
valable jusqu'au : 23/10/2032

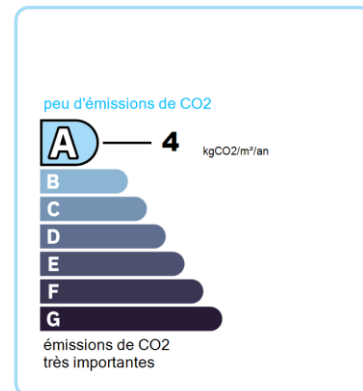
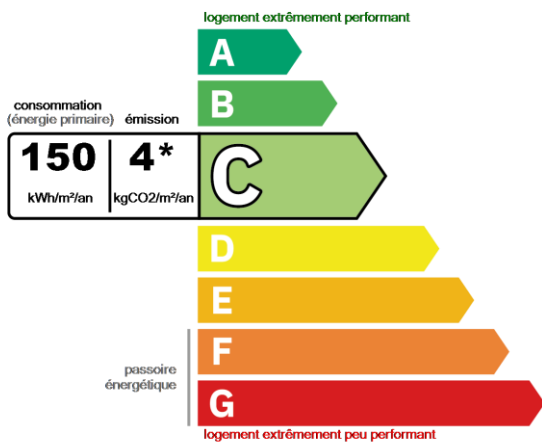
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : Hameau de TINTONE, 20240 PIETROSO
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 2001
surface habitable : 105 m²
propriétaire : ██████████
adresse : Hameau de TINTONE, 20240 PIETROSO

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 497 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 2573 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 1000 € et 1352 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

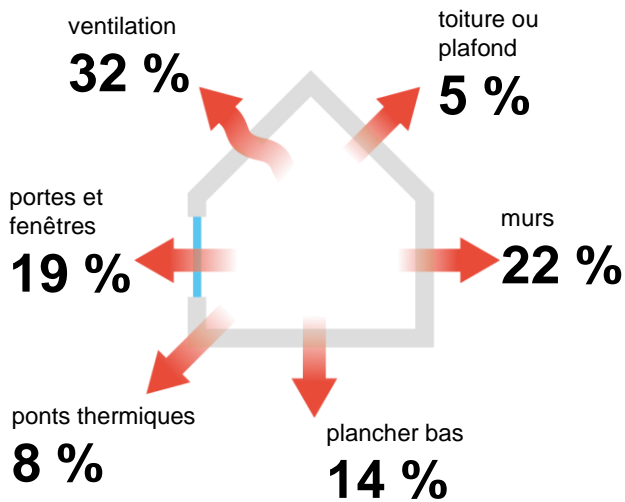
Informations diagnostiqueur

LIEUTAUD Frédéric
16 rue Chanoine Bonerandi
20200 BASTIA
diagnostiqueur :
jean pascal TURRIN
tel : 04 95 34 37 81
email : lieutaud.expertises@gmail.com

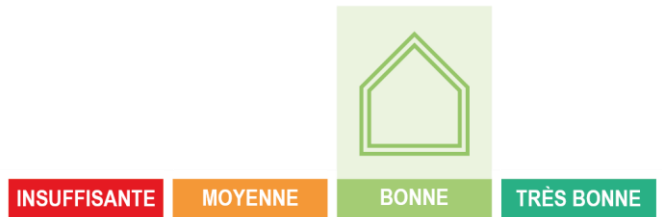
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
organisme de certification : ICERT
n° de certification : CPDI4153

LIEUTAUD IMMOBILIER
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER
16 RUE CHANOINE BONERANDI (RDC)
20200 BASTIA
Siret N° 3913456810002

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

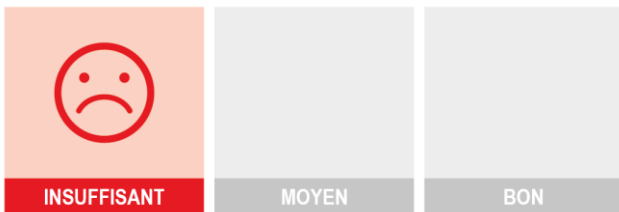


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été **mais augmente les consommations énergétiques du logement.**

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	électrique	8108 (3525 éf)	Entre 513€ et 693€	50%
eau chaude sanitaire	électrique	6596 (2868 éf)	Entre 416€ et 564€	42%
refroidissement	électrique	664 (288 éf)	Entre 42€ et 56€	5%
éclairage	électrique	458 (199 éf)	Entre 29€ et 39€	3%
auxiliaires				0%
énergie totale pour les usages recensés		15 826 kWh (6 881 kWh é.f.)	Entre 1 000€ et 1 352€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 112,7l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -22,2% sur votre facture **soit -134 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

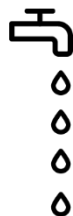
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -133% sur votre facture **soit -65 € par an**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 112,7l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

46l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -19% sur votre facture **soit -92 € par an**

astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement



	description	isolation
 murs	Mur 4 Ouest Blocs de béton creux donnant sur Sous-sol non chauffé, isolé Mur 1 Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé Mur 8 Ouest Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé	bonne
 plancher bas	Plancher 2 Dalle béton donnant sur Vide-sanitaire, non isolé Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolé	bonne
 toiture / plafond	Plafond 1 Dalle béton donnant sur Combles perdus, isolé	insuffisante
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 12 mm) avec Fermeture Porte Bois Opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Pompe à chaleur Air/Air Electrique installée en 2001 sur Air soufflé
 eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2001 Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2001
 climatisation	Pac air / air installée en 2001
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Pompe à chaleur Air/Air : Air soufflé : avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 pompe à chaleur	Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

Recommandations d'amélioration de la performance




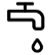
Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.




1

Les travaux essentiels montant estimé : 3500 à 12000 €

lot	description	performance recommandée
 portes et fenêtres	Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : $U_d \leq 2 \text{ W/(m}^2\cdot\text{K)}$ • Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.	
 eau chaude sanitaire	Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique Le chauffe-eau thermodynamique est à installer à l'intérieur d'un logement et peut capter l'énergie dans l'air ambiant ou l'air extérieur.	$R = 10 \text{ m}^2\cdot\text{K/W}$

2

Les travaux à envisager montant estimé : 3500 à 6850 €

lot	description	performance recommandée
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,3$ ou un	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$

$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.

$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$

(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,36$.)

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



ventilation

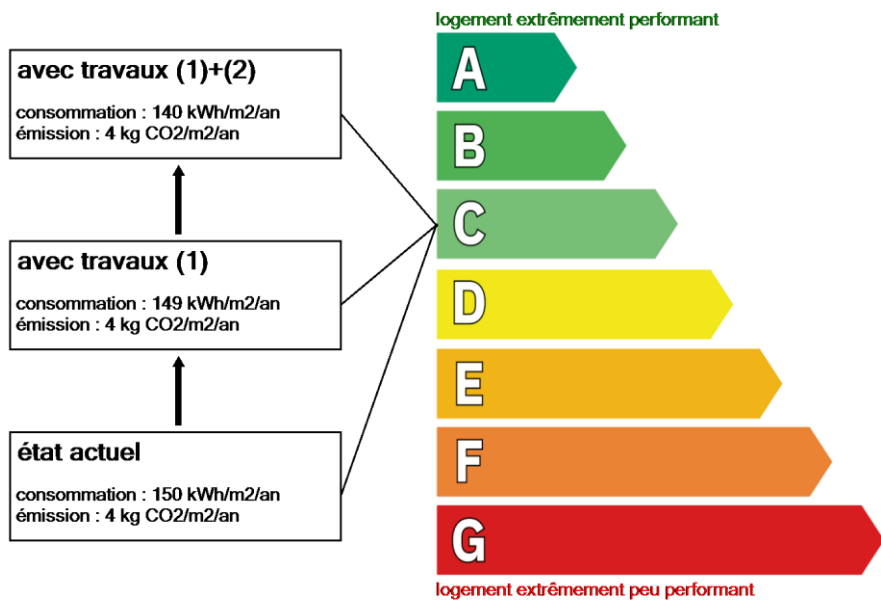
Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B

Commentaire:

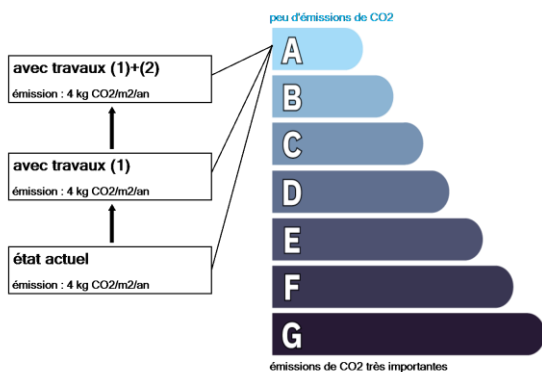
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.gouv.fr/aides-de-financement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2220E2542659K**

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **C-868**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **24/10/2022**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :





- Rigueur du climat
- Ecart de température
- Temps d'occupation du bien
- Tarifs des énergies

Le résultat du DPE a été obtenu selon les informations constatée et (ou) communiquées par le requérant.



































généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		2B - Haute Corse
Altitude	 donnée en ligne	549
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	2001
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	105
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2,6






































enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1	Surface	 observée ou mesurée	27,22 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Mur 2	Surface	 observée ou mesurée	8,32 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Mur 3	Surface	 observée ou mesurée	11,97 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 4	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur		 observée ou mesurée	23 cm
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant		 observée ou mesurée	8 cm
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Non
Inertie		 observée ou mesurée	Légère
Mur 5	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Sous-sol non chauffé
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	16,92 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	8 cm
Mur 6	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	16,73 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
Mur 7	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	19,36 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 8	Surface	 observée ou mesurée	24,42 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 observée ou mesurée	8 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Plafond 1	Surface	 observée ou mesurée	61,65 m ²
	Type	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	2001 à 2005
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	61,65 m ²
	Surface Aue	 observée ou mesurée	61,65 m ²
Plancher 1	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Oui
	Surface	 observée ou mesurée	43,58 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	2001 à 2005
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	32 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	43,58 m ²
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
Plancher 2	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein
	Surface	 observée ou mesurée	61,65 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	30 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	61,65 m ²
	Inertie	 observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Vide-sanitaire
Fenêtre 1	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,64 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	
	Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$)	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 2	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,64 m ²
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
		Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
		Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
		Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
		Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
		Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
		Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
		Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	
Type volets		 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$)	
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Est	
Présence de joints		 observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 3		Surface de baies	 observée ou mesurée	1 m ²
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
		Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
		Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non	
	Fenêtre 4	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,54 m ²
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
		Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
		Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Air	
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	3,54 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 5		
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,44 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 6		
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,44 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	12 mm
Fenêtre 7		
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 8	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier \geq 22mm)
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Ouest
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,44 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Épaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison \geq 75°)
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Fenêtre 9	Type ouverture	observée ou mesurée
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier \geq 22mm)
Orientation des baies		observée ou mesurée	Ouest
Présence de joints		observée ou mesurée	Non
Surface de baies		observée ou mesurée	1,44 m ²
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Épaisseur lame air		observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Air
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison \geq 75°)
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets		observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois, (épaisseur tablier \geq 22mm)
Orientation des baies		observée ou mesurée	Sud
Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
Porte 1	Type de menuiserie	observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface	observée ou mesurée	2 m ²
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non
Linéaire Plancher 1 Mur 1	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 1 : ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	12,5 m


























Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plancher 1 Mur 2	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 2 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,2 m
Linéaire Plancher 1 Mur 3	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 3 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,99 m
Linéaire Plancher 1 Mur 4	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 4 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,5 m
Linéaire Plancher 1 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 5 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10 m
Linéaire Plancher 2 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 5 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10 m
Linéaire Plancher 2 Mur 6	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 6 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,99 m
Linéaire Plancher 2 Mur 7	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 7 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8 m
Linéaire Plancher 2 Mur 8	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Mur 8 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,5 m
Linéaire Plafond 1 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plafond 1 : ITI Mur 5 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10 m
Linéaire Plafond 1 Mur 6	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plafond 1 : ITI Mur 6 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,99 m
Linéaire Plafond 1 Mur 7	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plafond 1 : ITI Mur 7 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8 m
Linéaire Plafond 1 Mur 8	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plafond 1 : ITI Mur 8 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10,5 m
Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 2 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
Linéaire Mur 3 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
Linéaire Mur 3 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,6 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 3	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 4 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,54 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 5	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,54 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 6 Mur 6	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 7 Mur 8	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 8 Mur 8	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 9 Mur 7	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,8 m
Linéaire Porte 1 Mur 5	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Pompe à chaleur Air/Air	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	 observée ou mesurée	Pompe à chaleur Air/Air
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	105 m ²
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2001
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electricité
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Air soufflé
	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	105 m ²
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
	Chauffe-eau vertical	Type générateur	 observée ou mesurée
Année installation		 observée ou mesurée	2001
Energie utilisée		 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS		 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution		 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës		 observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable		 observée ou mesurée	Non
Volume de stockage		 observée ou mesurée	200 L
Type de ballon		 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon		 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
Type générateur		 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation		 observée ou mesurée	2001
Energie utilisée		 observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS		 observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution		 observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës		 observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable		 observée ou mesurée	Non
Volume de stockage		 observée ou mesurée	200 L
Type de ballon		 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	B ou 2 étoiles	
Pac air / air	Surface habitable refroidie	 observée ou mesurée	105 m ²
	Année installation équipement	 observée ou mesurée	2001
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Electrique
Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
	Année installation	 document fourni	2001
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui

Cabinet LIEUTAUD Frédéric
EXPERTISES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• **Localisation du ou des bâtiments**

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison individuelle**

Descriptif du bien : **Maison individuelle de 2 etages construit(e) en 2001**

Adresse : **RD 343 Hameau de TINTONE 20240 PIETROSO**

Encombrement constaté : **Pièce encombrée**
Situation du lot ou des lots de copropriété

Référence Cadastre : **C – 868 (Est)**

Mitoyenneté : **NON** Bâti : **OUI**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Document(s) joint(s) : **Néant**

B DESIGNATION DU CLIENT

• Désignation du client

Nom / Prénom : **SELARL LECA et MARZOCCHI Huissier**

Qualité : **Huissier de justice**

Adresse : **35 Boulevard Paoli
20200 BASTIA**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **TURRIN jean pascal**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

Nom Propre LIEUTAUD Frédéric

Adresse : **16 rue Chanoine Bonerandi 20200 BASTIA**

N° siret : **39134566700029**

N° certificat de qualification : **CPDI4153**

Date d'obtention : **07/12/2021**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT**

Organisme d'assurance professionnelle : **GROUPAMA MEDITERRANEE**

N° de contrat d'assurance : **43292182W**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2022**

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
1er SS			
Vide-sanitaire	Mur - Béton	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Mur - Béton	Absence d'indice.	
	Plafond - Béton	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Métal	Absence d'indice.	
	Plancher - Terre	Indice d'infestation de Termite souterrains (Réticulitermes Lucifugus Corsicus) : Cordonnets, Altérations dans le bois (Bois au sol)	
RDC			
Sous Escalier (ext)	Mur - Béton	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Mur - Béton	Absence d'indice.	
	Plafond - Béton	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant extérieurs - Métal	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton	Absence d'indice.	
Couloir	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois	Absence d'indice.	
Chambre n°1	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Chambre n°2	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois	Absence d'indice.	
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
Salle de bains/WC	Mur - Plâtre Faïence / Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
1er			
Séjour/Cuisine	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois	Absence d'indice.	
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
Dégagements	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
Chambre n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois	Absence d'indice.	
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
Salle d'eau	Mur - Plâtre Faïence / Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.	
WC	Mur - Plâtre Faïence / Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.	
Chambre n°4	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	Indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.	
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois	Absence d'indice.	
	Fenêtre Volets - Bois	Absence d'indice.	
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.	
Terrasse	Mur - Béton	Absence d'indice.	Indices d'infestation

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *	Commentaires
	Garde-corps - Métal Peinture	Absence d'indice.	d'autres agents de dégradation biologique du bois
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.	
	Plafond - Bois	Absence d'indice.	

CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

Termites souterrains (Réticulitermes Lucifugus Corsicus)

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
	Combles perdus : pas d'accès interieur / exterieur

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
	<p>L'intervention a été effectuée sans démolition de murs, de faux plafonds, de doubles cloisons, sans dépose de parquet, plinthes, revêtements aux murs, au sol et au plafond, sans déplacement de mobilier lourd et fragile, sans démontage de mobiliers fixes, cuisines aménagées, bibliothèques) et sans sondage des abouts de solives car intégrés dans les murs. Il est rappelé que les faces des ouvrages ou parties d'ouvrages en contact avec les maçonneries (sous face des lambris, frises, voliges, solives, pannes, linteau, des bois fixés dans les murs et sols...etc.) sont inaccessibles sans démontage (non autorisé par notre requérant).</p> <p>Aussi, les ouvrages et parties d'ouvrage situées (liste non exhaustive):</p> <ul style="list-style-type: none"> - sous les doublages des murs et plafonds (placoplâtre...etc.), - sous les peintures et tapisseries des murs, - entre les planchers de chaque niveau, - sous les moquettes et linoléum, - dans les gaines d'alimentations, - sous les baignoires et les vasques des salles d'eau (démontage destructif), - sous les menuiseries PVC rénovées, <p>n'ont pu être diagnostiquées. Seul un démontage, non autorisé par notre requérant, pourrait nous permettre de mener à leur terme nos investigations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le présent diagnostic concerne exclusivement le(s) lot(s) visité(s). Le diagnostic termite des parties communes de ladite copropriété ne nous a pas été fourni par nos requérants, - concernant les parties d'immeubles et d'ouvrages non visitées (cf. paragraphe ci-dessus), nous nous tenons à disposition de notre requérant afin d'effectuer de nouvelles investigations. Les moyens techniques nécessaires (démontage, enlèvement d'objets encombrants ...etc. .) devront être mis en œuvre pour nous permettre de mener à leur terme nos investigations - notre responsabilité ne pourra être engagée sur d'éventuelles dégradations des éléments examinés postérieures au jour de la visite.

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Indices d'infestation de termites souterrain (*Reticulitermes lucifugus corsicus*) aux abords de la construction

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'indices d'infestation de Termites le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **23/04/2023**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

LIEUTAUD IMMOBILIER
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER
16 RUE CHANOINE BONERANDI (RDC)
20200 BASTIA
Siret N° 39134566700029

Référence : 6410 [REDACTED] 24.10.22 T

Fait à : BASTIA le : 24/10/2022

Visite effectuée le : 24/10/2022

Durée de la visite : 0 h 30 min

Nom du responsable : LIEUTAUD Frédéric

Opérateur : Nom : TURRIN

Prénom : jean pascal

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

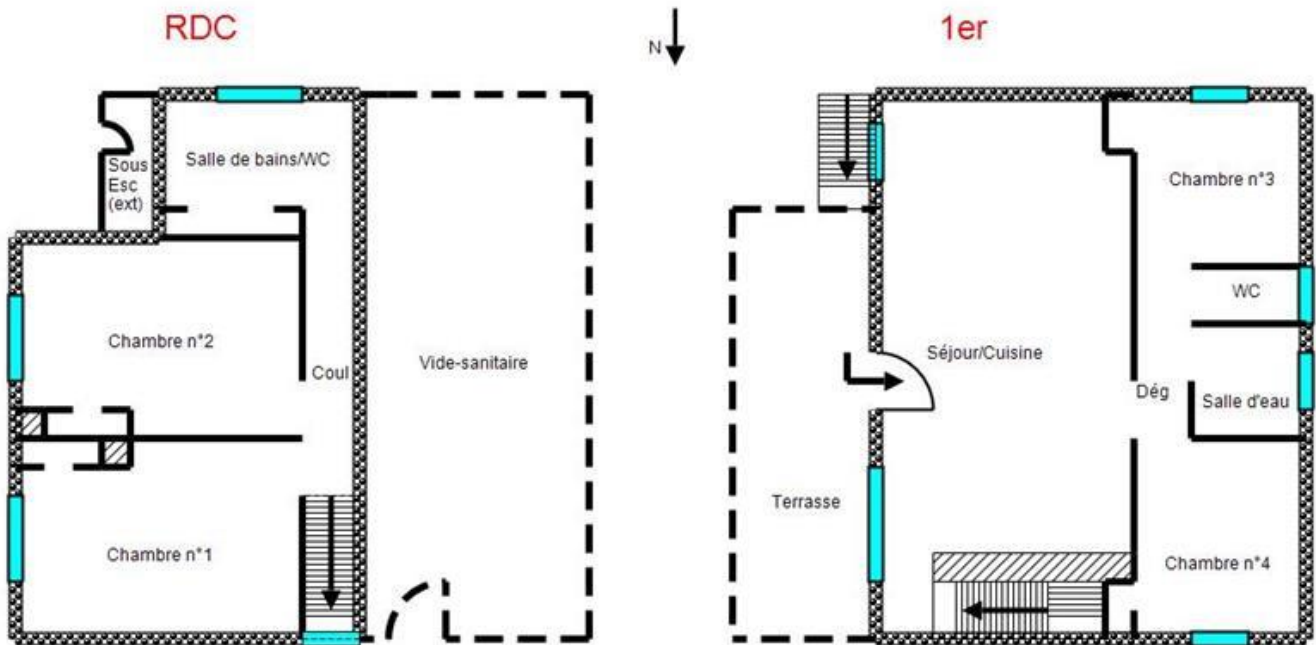
Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport N° : 6410 [REDACTED] 24.10.22 T

5/7

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis N°1



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 4153 Version 008

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur TURRIN Jean Pascal

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 13/01/2022 - Date d'expiration : 12/01/2029
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 26/01/2022 - Date d'expiration : 25/01/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 09/11/2021 - Date d'expiration : 08/11/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 07/12/2021 - Date d'expiration : 06/12/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 13/01/2022 - Date d'expiration : 12/01/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 19/01/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTEE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev18

Cabinet LIEUTAUD Frédéric
EXPERTISES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s)	Type d'immeuble : Maison individuelle
Département : HAUTE-CORSE	Date de construction : 2001
Commune : PIETROSO (20240)	Année de l'installation : > à 15 ans
Adresse : Hameau de TINTONE	Distributeur d'électricité : Enedis
Lieu-dit / immeuble : RD 343	
Réf. Cadastre : C - 868	Rapport n° : 6410 [REDACTED] 24.10.22 ELEC
▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété :	La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**
Nom / Prénom : **SELARL LECA et MARZOCCHI Huissier**
Tél. : Email :
Adresse : **35 Boulevard Paoli 20200 BASTIA**

▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser) **Huissier de justice**

▪ **Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**
Monsieur [REDACTED] e Hameau de TINTONE 20240 PIETROSO

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**
Nom : **TURRIN**
Prénom : **jean pascal**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **LIEUTAUD Frédéric**
Adresse : **Résidence LE GUADELLO 16 rue Chanoine Bonerandi**
20200 BASTIA
N° Siret : **39134566700029**
Désignation de la compagnie d'assurance : **GROUPAMA MEDITERRANEE**
N° de police : **43292182W** date de validité : **31/12/2022**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT** , le **07/12/2021** , jusqu'au **25/01/2029**
N° de certification : **CPDI4153**

Etat de l'installation intérieure d'électricité

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.1 d)	La valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.	Habitation	Terre 270 Ohm

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les	Salle de bains/WC	Pas de L.E.S Lavabo RDC Isoler les robinets des canalisations

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
	ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).		

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Néant

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p style="text-align: center;"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires :

Rapport N° : 6410 ■■■■ 24.10.22 ELEC

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **24/10/2022**
Date de fin de validité : **23/10/2025**
Etat rédigé à **BASTIA** Le **24/10/2022**
Nom : **TURRIN** Prénom : **jean pascal**

LIEUTAUD IMMOBILIER
EXPERT IMMOBILIER & FONCIER
16 RUE CHANOINE BONERANDI (RDC)
20200 BASTIA
Siret N° 39134566700029

CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 4153 Version 008

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur TURRIN Jean Pascal

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 13/01/2022 - Date d'expiration : 12/01/2029
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 26/01/2022 - Date d'expiration : 25/01/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 09/11/2021 - Date d'expiration : 08/11/2028
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 07/12/2021 - Date d'expiration : 06/12/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 13/01/2022 - Date d'expiration : 12/01/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 19/01/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev28